



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE**  
**DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT**

**N° Spécial**

**25 Septembre 2018**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**  
**N° Spécial DRIHL du 25 Septembre 2018**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT</b>	<b>Page</b>
DRIHL/SHAL N° 2018-102	21.09.2018	<b>Arrêté préfectoral</b> fixant la composition de la commission de sélection d'appel à projets social ou médico-social, pour les projets autorisés par le préfet des Hauts-de-Seine	3

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET  
DU LOGEMENT

**ARRÊTE préfectoral DRIHL-SHAL N°2018-102 du 21 septembre 2018 fixant la  
composition de la commission de sélection d'appel à projets social ou médico-social,  
pour les projets autorisés par le préfet des Hauts-de-Seine**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles L 312-1, L 313-1, L  
313-3 et R 313-1 à R313-10-2 ;

**Vu** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux  
patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 131 ;

**Vu** le décret n°2006-672 du 08 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au  
fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

**Vu** le décret n°2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projets et  
d'autorisation mentionnée à l'article L313-1-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**Vu** le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET en qualité  
de préfet des Hauts de Seine ;

**Vu** la circulaire n°DGCS/SD5B/2014/287 du 20 octobre 2014 relative à la procédure d'appel  
à projets et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

**Considérant** que les membres à voix consultative mentionnées aux 2.4.2.2, 2.4.2.3 et au  
2.4.2.4 de la circulaire n° 2014-287 du 20 octobre 2014 sont désignés pour chaque appel à  
projets ;

**Sur** proposition de la directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et  
du logement, directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine.

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

La commission de sélection d'appel à projets social relevant de la compétence exclusive du  
Préfet des Hauts-de-Seine est modifiée comme suit :

**1° Au titre des membres avec voix délibérative**

	Titre	Nombre	Titulaire	Suppléant
<b>Le Préfet ou son représentant</b>	Président	1	Secrétaire Général – Préfecture des Hauts-de-Seine	Sous-préfet chargé de la politique de la ville – Préfecture des Hauts-de-Seine
<b>Représentants des services de l'État</b>		3	Chef de service hébergement et accès au logement – Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et de l'accès au logement (DRIHL) des Hauts-de-Seine	Adjoint au chef de service hébergement et accès au logement – Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et de l'accès au logement (DRIHL) des Hauts-de-Seine
			Directrice départementale de la cohésion sociale (DDCS) des Hauts-de-Seine	Directrice départementale adjointe de la cohésion sociale (DDCS) des Hauts-de-Seine
			Directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) des Hauts-de-Seine	Directrice territoriale adjointe de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) des Hauts-de-Seine
<b>Représentants des usagers</b>				
Représentants d'associations participant au plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD)		2	M. François VELAY, directeur associatif Auxilia	Mme Jocelyne KILMAN, cheffe de service au pôle hébergement insertion d'Auxilia
			Mme Cécile NICOLAS, directrice des centres d'accueil pour demandeurs d'asile des Hauts-de-Seine, France Terre d'Asile	Mme Caroline TOKLU chef de service des centres d'accueil pour demandeurs d'asile, France Terre d'Asile
Représentant d'associations de la protection judiciaire des majeurs		1	Mme Emmanuelle HOCHEREAU, Directrice de l'union départementale des associations familiales (UDAF)	Mme Audrey GONNESSAT, chef de service de la Protection Juridiques des Majeurs (UDAF)
Représentant d'associations ou personnalités oeuvrant dans le domaine de la protection judiciaire de la jeunesse		1	M. Stuart HARRISON, directeur des services de l'association Olga Spitzer – Hauts-de-Seine	M. Bernard CANILLAC, directeur de l'association « les 4 chemins » à Colombes

## 2° Au titre des membres avec voix consultative

	Titre	Nombre	Titulaire	Suppléant
<b>a- Représentants d'unions, de fédérations ou de groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux</b>		2	Mme Joëlle OURIEMI - Groupe National des Etablissements Publics Sociaux et Médico-sociaux (GEP SO)	
			Mme Martine THEAUDIERE, Vice présidente de la Fédération des Acteurs de la Solidarité – FAS - Ile de France	Mme Isabelle MEDOU-MARERE, directrice régionale, Fédération des Acteurs de la Solidarité – FAS - Ile de France

<b>b- Personnalités qualifiées désignées à chaque appel à projet</b>				
Pour les appels à projets concernant les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) et centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)		2	Mme Fiona AUDEFROY, adjointe au chef du pôle coordination politiques interministérielles et ingénierie territoriale, préfecture des Hauts-de-Seine	Sans objet
			M. Fernando CAICEDO SALCEDO, responsable du service asile de la direction territoriale de l'Office français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) des Hauts-de-Seine	Sans objet
Pour les appels à projets concernant les services mandataires judiciaires à la protection des majeurs			Les personnes qualifiées seront désignées ultérieurement lors d'un appel à projet concernant leur champ de compétences	Sans objet
Pour les appels à projets concernant la protection judiciaire de la jeunesse			Les personnes qualifiées seront désignées ultérieurement lors d'un appel à projet concernant leur champ de compétences	Sans objet
Pour les appels à projets concernant les foyers de jeunes travailleurs (FJT)		2	Mme Charlotte MONTFAJON, conseillère en développement CAF des Hauts-de-Seine	Sans objet
			Mme Christine ROYER, déléguée générale, association des résidences et foyers des jeunes, ARFJ	Sans objet
<b>c- Représentants d'usagers (désignés à chaque appel à projet)</b>				
Pour les appels à projets concernant les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) et centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)		2	Louis MBAKA et Marie Lucile MOUSSOUA, délégués du conseil régional des personnes accueillies (CRPA)	Sans objet
Pour les appels à projets concernant les services mandataires judiciaires à la protection des majeurs			Les représentants d'usagers seront désignés ultérieurement lors d'un appel à projet concernant leur champ de compétences	Sans objet
Pour les appels à projets concernant la protection judiciaire de la jeunesse			Les représentants d'usagers seront désignés ultérieurement lors d'un appel à projet concernant leur champ de compétences	Sans objet
<b>d- Personnels des services techniques, comptables ou financiers de l'État</b>		1	M. Stéphane SALON, inspecteur des finances publiques, DDFIP	Sans objet

**Article 2 :**

Le mandat des membres de la commission mentionnés au 1° et 2° a. est de trois ans renouvelable à compter de leur première désignation en date du 13 février 2013. Il est exercé à titre gratuit.

**Article 3 :**

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Préfecture des Hauts-de-Seine dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif des Hauts-de-Seine dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication.

**Article 4 :**

L'arrêté préfectoral DRIHL-SHAL n°2018-01 du 10 janvier 2018 portant modification des arrêtés n°2017-84 du 17 août 2017 et n°2016-95 du 21 juillet 2016 fixant la composition de la commission de sélection d'appel à projets social ou médico-social, pour les projets autorisés par le préfet des Hauts-de-Seine est abrogé.

**Article 5 :**

Le Secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine et la directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement, directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 21 septembre 2018

Le préfet des Hauts-de-Seine

**Pierre SOUBELET**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles  
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>